

Arrêté n° 2017 - / 049 /MINEFID/CAB portant nomination de responsables des cellules « ordonnancement » et « paierie » des unités de vérification des dépenses du budget de l'Etat instituées auprès de quinze (15) Ministères et Institutions.



VISACF n° 000126

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016, portant Composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016, portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- Vu la Loi Organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de Finances ;
- Vu le Décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le Décret n°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant régime juridique applicable aux Comptables Publics ;
- Vu le Décret n°2014-427/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 19 mai 2014, portant régime indemnitaire applicable aux agents publics de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2011-734/PRES/PM/MEF du 07 octobre 2011, portant création d'unités de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès des départements ministériels et des institutions ;
- Vu l'arrêté n°2010-207/MEF/SG/DGTCP/PG du 04 juin 2010, portant création d'un Comité de suivi des délais d'exécution de la dépense publique et de passation des marchés publics et des délégations de service public (CODEP-MP);
- Vu l'arrêté n°2014-021/MEF/SG/DGTCP/CODEP-MP du 30 janvier 2014, portant Nomenclature des pièces justificatives des dépenses du budget de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n°2016-0195/MINEFID/SG/DGTCP du 14 juillet 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu l'arrêté n°2016-202/MINEFID/SG/DGB du 14 juillet 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Budget ;
- Vu l'arrêté n°2011-360/MEF/CAB du 25 octobre 2011, portant organisation et fonctionnement des unités de vérification des dépenses du budget de l'Etat ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2012-099/MEF/MAH du 15 mars 2012, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère de l'Agriculture et de Hydraulique ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2017-0004/MINEFID/MEA du 19 janvier 2017, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-050/MEF/MASSN du 08 février 2013, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;

- Vu l'arrêté conjoint n°2010-00409/MINEFID/MOIR du 20 février 2010, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-053/MEF/MDENP du 08 février 2013, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2017-0013/MINEFID/MTMUSR du 24 janvier 2017, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-48/MEF/MCT du 08 février 2013, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère de la Culture et du Tourisme ;
- Vu l'arrêté n°2014-0108/MEF/GAB du 28 mars 2014, portant institution d'une unité de vérification des dépenses communes interministérielles auprès du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2016-008/MINEFID/ GCOB du 19 janvier 2017, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-154/MEF/MME du 26 avril 2013, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère des Mines et de l'Energie ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-145/MEF/MSL du 26 avril 2013, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère des Sports et des Loisirs ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-0129/MEF/MHU du 11 avril 2013, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2013-166/MEF/MJFPE du 07 mai 2013, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2012-104/MEF/MAECR du 21 mars 2012, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale ;
- Vu l'arrêté conjoint n°2016-00460/MINEFID/SGG-CM du 29 décembre 2016, portant institution d'une unité de vérification des dépenses du budget de l'Etat auprès du Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres ;

Sur proposition du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et du Directeur Général du Budget ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur **KABORE Koutoubi Jean Baptiste**, Matricule **97 608 M**, Administrateur des Services Financiers, est nommé cumulativement responsable des cellules « ordonnancement » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement Hydraulique ;
- Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 2 : Monsieur **BITIBALY Sibiri**, Matricule **57 157 C**, Inspecteur du Trésor, est nommé cumulativement responsable des cellules « paierie » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement Hydraulique ;
- le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 3 : Monsieur **TOE Charlemagne Eric**, Matricule **33 993 X**, Administrateur des Services Financiers, est nommé cumulativement responsable des cellules « ordonnancement » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes ;
- le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ;
- le Ministère des Sports et des Loisirs.

Article 4 : Monsieur **SIEBA Bakary**, Matricule **57 210 J**, Inspecteur du Trésor, est nommé cumulativement responsable des cellules « paierie » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes ;
- le Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière ;
- le Ministère des Sports et des Loisirs.

Article 5 : Monsieur **TRAORE Dramane**, Matricule **46 215 W**, Administrateur des Services Financiers, est nommé cumulativement responsable des cellules « ordonnancement » des unités de vérification instituées auprès du ministère et de l'institution ci-après :

- le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, chargé des dépenses communes interministérielles ;
- la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè.

Article 6 : Monsieur **NIKIEMA Amédée Pierre**, Matricule **51 171 E**, Inspecteur du Trésor, est nommé cumulativement responsable des cellules « paierie » des unités de vérification instituées auprès du ministère et de l'institution ci-après :

- le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, chargé des dépenses communes interministérielles ;
- la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè.

Article 7 : Madame **SAVADOGO Lizata**, Matricule **119 328 J**, Administrateur des Services Financiers, est nommée cumulativement responsable des cellules « ordonnancement » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille ;
- le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement ;
- Ministère de la Culture et du Tourisme.

- après :
- le Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille ;
 - le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement ;
 - Ministère de la Culture et du Tourisme.

Article 9 : Monsieur **KOUMARE Zakaria**, Matricule **97 611 H**, Administrateur des Services Financiers, est nommé cumulativement responsable des cellules « ordonnancement » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle ;
- le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières.

Article 10 : Monsieur **TRAORE Sié Hassan Mohamed** Matricule **111 100 F**, Inspecteur du Trésor, est nommé cumulativement responsable des cellules « paierie » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle ;
- le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières.

Article 11 : Monsieur **OUEDRAOGO Ouélébré Emmanuel**, Matricule **34 032 C**, Administrateur des Services Financiers, est nommé cumulativement responsable des cellules « ordonnancement » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur ;
- le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres.

Article 12 : Monsieur **ZOUBGA Madi**, Matricule **235 930 R**, Inspecteur du Trésor, est nommé cumulativement responsable des cellules « paierie » des unités de vérification instituées auprès des ministères ci-après :

- le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur ;
- le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres.

Article 13 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés abroge toutes dispositions antérieures contraires.

OUAGADOUGOU, le 02 FEV 2017

Pour le Ministre de l'Economie, des Finances et du
Développement, le Ministre Délégué chargé du Budget



AMPLIATIONS:

MINEFID/CAB	1
MDCB/CAD	1
MINEFID/SG	1
Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè	1
MAAH	1
MEA	1
MDENP	1
MSL	1
MTMUSR	1
MFSNF	1
MCT	1
MCRP	1
MJFIP	1
MUH	1
MEMC	1
MAECBE	1
SGG-CM	1
DRH/MINEFID	1
DGTCP	5
DGB	1
DG-CMEF	1
DGAIE	1
DGSI	1
Intéressés	12
Dossiers intéressés	12
Chrono	1
JO	1